



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES TALKIES
WALKIES A LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI(BRB)**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « **Le RENOUVEAU** », lance un Avis d'Appel d'Offres National pour la fourniture de quarante-deux (42) talkies walkies PMR 446 sans licence 16 canaux destinés à la communication sécurisée entre ses agents de sécurité interne.

Les spécifications techniques, le modèle de bordereau des prix et les critères d'évaluation sont respectivement détaillés dans les Parties II, III et IV du présent DAO dont ils font partie intégrante.

2. Allotissement

Le marché est présenté en lot unique et, il est composé de :

- a) Treize (13) talkies walkies pour le Siège ;
- b) Six (6) talkies walkies pour l'Agence BRB GITEGA ;
- c) Six (6) talkies walkies pour l'Agence BRB NGOZI ;
- d) Huit (8) talkies walkies pour l'Agence BRB RUMONGE ;
- e) Neuf (9) talkies walkies pour les 3 villas de la Banque.

3. Financement

Le marché est financé sur les fonds de la Banque de la République du Burundi.

4. Monnaie de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF).

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article 8 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b) les spécifications techniques ;
- c) le bordereau des prix.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n°2.39, Tél. (+257) 22 20 43 65, et obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (**BIF 100 000**), au compte numéro **CC11634** intitulé « *Compte transit paiement BRB/BIF* » ouvert au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

8. Obligations de l'attributaire du marché

Le soumissionnaire gagnant devra livrer les talkies walkies conformes et complètes, les configurer, les mettre en service et garantir leur bon fonctionnement pour une durée minimum de douze (12) mois calendaires, à compter dès la date de la réception provisoire.

9. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à cinq millions de Francs Burundi (**BIF 5.000. 000**).

La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.



10. Présentation et contenu des offres

L'offre technique devra contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission, **sans mention du montant de l'offre**, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation ;
- b) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.) ;
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- d) Une copie d'une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR);
- e) Le numéro d'identification fiscale (NIF);
- f) Preuve d'achat du DAO ;
- g) Le prospectus et la documentation complète des équipements ;
- h) La garantie bancaire de soumission.

L'offre financière Toutes Taxes Comprise (TVAC) devra contenir les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission dûment signée ;
- b) Le bordereau des prix dûment complété et signé.

N.B : La BRB se réserve le droit de vérifier la complétude et conformité des documents énumérés ci-dessus.

11. Présentation des offres

Les offres rédigées en français et accompagnées de différents documents exigés (voir point 10 du Présent Avis d'Appel d'Offres) seront envoyées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la fourniture des talkies walkies à la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura

9

Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

12. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter dès la date d'ouverture des offres.

13. Dépôt et ouverture des offres

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le 9/01/202 à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (10h30') dans la salle des réunions du 4^{ème} étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

14. Délai de livraison

Le délai de livraison est de trente (30) jours calendaires et commence à courir dès la date de signature du contrat.

15. Modalités de paiement

Les modalités de paiement prévues dans le cadre du présent marché sont les suivantes :

- a) Une avance de trente pour cent (30%) du montant total du marché qui sera payée par virement bancaire sur présentation de la facture y relative et d'une caution bancaire couvrant l'intégralité de cette avance ;
- b) Une tranche de soixante-cinq pour cent (65%) du montant total du marché qui sera payée par virement bancaire sur présentation d'une facture y relative et d'un Procès-verbal de réception provisoire des talkies walkies signé par les parties contractantes. A cette occasion, la caution d'avance de démarrage est entièrement libérée.
- c) Une dernière tranche de cinq pour cent (5%) du montant total du marché sera payée par virement bancaire sur présentation d'une facture y relative et d'un

Procès-verbal de réception définitive des talkies walkies signé par les parties contractantes.

16. Evaluation des offres

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres de chaque soumissionnaire se fera conformément aux critères d'évaluation indiqués à la Partie IV du DAO.

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- a) La conformité des documents administratifs, des spécifications techniques et le respect des délais de livraison seront cotés sur **70%** ;

N.B : Une note minimum de **65%** est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.

- b) L'offre financière Taxes sur la Valeure Ajoutée Comprise (TVAC) sera cotée sur **30 %**.

La décision finale sera notifiée à chaque adjudicataire concerné par écrit.

17. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

18. Notification du marché

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

19. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 7 du présent Avis d'Appel d'Offres.

9

20. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 09 décembre 2024

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur.